

Dr Véronique DAVIS BERGES, PMI CG11

Une multitude de possibilités: Les différents dispositifs actuels

- Modes de garde collectifs:
 - EAJE
 - SAF
 - Micro crèche
 - Mais aussi jardin d'enfant et jardin d'éveil
- · Modes de garde individuels à domicile:
 - Les assistants maternels (AM)
 - La garde à domicile
- · Mode de garde mixte : Les MAM
- · Accueil en PS de maternelle des 2-3 ans

Y voir plus clair...c'est possible!

Modes de garde collectifs

Accueil d'enfant de moins de 4 ans (6), régulier et occasionnel (halte garderie)

Ces structures peuvent être de gestion associative, communale, intercommunale, parentale ou privée.

Dirigées par un puéricultrice ou une EJE selon le nombre d'enfants accueillis

Agréées et suivies par les présidents des Conseils généraux via les services de PMI-

Avec participation financière des familles

• EAJE: Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, Communément appelé « crèche collective » ou « multi accueil »

Micro crèche- Capacité max de 10 places
 Trois professionnels AM ou CAP qui exercent dans un même lieu adapté

SAF: Service d'Accueil Familial,

Communément appelé crèche familiale- Assistants maternels agréés qui exercent chez eux, avec des temps de regroupement en lieu adapté-gestionnaire communal ou intercommunal principalement

Mais aussi jardin d'éveil-jardin d'enfant pour les 2-3 ou 2-6ans (entre l'EAJE et l'Ecole)

•Modes de garde de type individuel ou « familial »:

· Les assistants maternels: Garde au domicile de l'AM

Agréés et suivis par le conseil général. Professionnels qui accueillent à leur domicile, moyennant une rémunération des parents. (PAJE CMG)

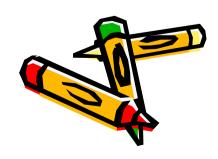
- Formation 120 H et PS obligatoire
- Ram
- La garde à domicile des parents: Pas de suivi ni agrément de la PMI- pas de niveau, pas de formation obligatoire

C'est une employée de maison spécialisée (appelée Auxiliaire parentale en France) qui garde le ou les enfants au domicile des parents. Rémunération directe par les parents, ou salariée d'une entreprise du personnel qualifié et diplômé ainsi que d'autres garanties.



·Mode de garde mixte : Les Maisons d'Assistants Maternels (anciennement regroupement)

- Agrément MAM individuel par le CG, suivi par la PMI
- pour travailler conjointement 2 à 4 AM, pour maximum 4 places chacune
- Dans un lieu en dehors de leur propre domicile, garantissant la sécurité (ERP), la santé et l'épanouissement des jeunes enfants.
- Rémunération par les parents employeurs contrat avec Délégation d'accueil
- Dispositif difficile à mettre en place et à maintenir après ouverture
- Mais répond aux Horaires atypiques, + souple « à la demande »



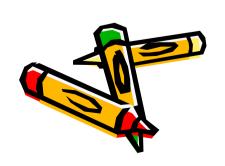
·Accueil en PS de maternelle des 2-3 ans

• En net recul ces dernières années avec 10 % en 2010 en France. (rapport ADF sept 2012)

 Pourtant des projets naissent dans des quartiers pour favoriser l'intégration des enfants et des familles et les apprentissages

-exp: groupe maternel Audois-



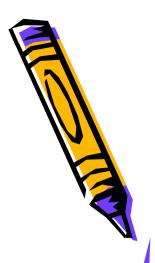


Les besoins des parents Les besoins des nourrissons

Parfois ces deux notions se télescopent Rôles des élus et des gestionnaires

- Nécessité de placer ou replacer toujours l'enfant au cœur du système: « qu'est ce qui est bon pour lui et bon pour son développement? »:
 - Créer et animer des dispositifs « Secure »
- Besoin des parents : sociologie en mouvement: le monde du travail, Travail féminin, l'habitat, les déplacements
 - Etude des besoins de territoire doit pourvoir être argumentée- le projet social

Mise en place de dispositifs innovants



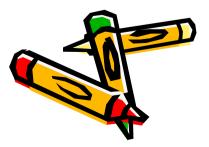
- Offrir sur un territoire un panel de choix pour répondre aux besoins d'accueil sur les horaires atypiques (emplois horaire du matin, tard le soir) exemple de CIVU haut minervois-Aude
 - → 1MAM, 2 EAJE, RAM: un guichet unique
- Double agrément pour une même structure: SAF de 6h à 9H et 17h 20h et EAJE classique le reste du temps- Exemple de Belveze du Razès-Aude
 - Un lieu: deux agréments- deux façons associées de travailler

Mettre en œuvre la réglementation CAF en préservant la qualité de

l'accueil

EAJE en PSU

- Répondre aux taux de remplissage de 70% en préservant l'accueil / 2,6 enfants sur une place.
- Places d'urgence
- · Places handicap
- Accueil minima sociaux





 Travail administratif plus important

EAJE en gestion associative

- · Responsabilité importante du président
- · Turn over des personnes du bureau
- Nécessité d'une compétence importante et gestion budget conséquent
- Dans l'Aude anciennes et donc vétustes (à rénover)



EAJE en gestion privée et qualité de l'accueil

- Dégager du bénéfice, perdurer et qualité de l'accueil
- Qualification et accompagnement du personnel
- Moyens réellement disponibles pour les enfants

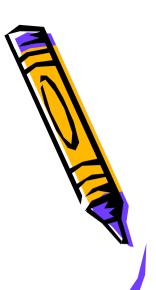
Accueil par les AM



- · Accès et Rôles des RAM
- · MAM
- · SAF







La solution dans l'Aude La coordination petite enfance Coordination



 Depuis 2003, Coordination des RAM

petite enfance

- Accompagnement et suivi des créations de structures, quelque soit le gestionnaire
- 2006 Coordination des crèches associatives
- 2007 généralisation toutes les crèches

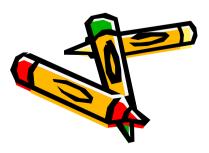
Coordination PE

- RAM: accompagnement prof des animatrices, partage des pratiques, support de réflexion contrat, formation, journée départementale des AM, journal périodique
- · Crèches: accompagnement prof,
 - PMI : sécurité, développement, santé de l'enfant, référentiels et normes (urgences, signalement, PAI, accueil handicap...)

Coordination

petite enfance

- CAF réglementation PSU
- MAM: accompagnement du projet
- · Journée petite enfance
- Un outil: l'observatoire social des territoires Aude- petite enfance www.observatoire-caf-aude.com
- Un site actif: www.mon-enfant.fr
- Agrément EAJE: places handicap et urgence, agrément modulable



L'Observatoire social des territoires Aude

www.observatoire-caf-aude.fr

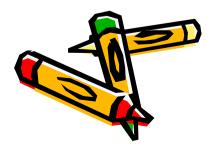


Mise en commun des données, transmission des informations statistiques au public, adresses de tous les lieux d'accueils et valorisation de ce partenariat

Outil développé via internet

Gestion de l'activité de chaque EAJE en partie sécurisée

Lien vers les autres sites



Coordonnées

Marie Laure DURAND Caf de l'Aude

Tél = 04 68 11 61 68 /06 08 78 55 44

marie-laure.durand@cafcarcassonne.cnafmail.fr

Véronique DAVIS BERGES Conseil Général de l'Aude Tel=04 68 11 69 52

Veronique.davis-berges@cg11.fr



